

MASTER DEPARTEMENTAL **DU MILLEFEUILLE 2026**

REGLEMENT

Article 1 : Organisateur

La Fédération des Artisans Boulangers, Boulangers-Pâtisseries du Puy-de-Dôme et de l'Allier ayant son siège 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beuzire organise le master départemental du Millefeuille 2026, qui aura lieu, le **04 mars 2026** au Centre de Formation ANBP 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beuzire.

Article 2 : Eligibilité

Ce master est ouvert à tous les professionnels boulangers chefs d'entreprise, salariés et apprentis. Le master est gratuit pour les adhérents à la Fédération, une participation de 100 € est demandée pour les entreprises non adhérentes.

Le concours est ouvert :

- Au chef d'entreprise **ou** à un de ses salariés y compris un ou une apprenti(e)

Article 3 : Inscriptions

Les candidats devront impérativement confirmer leur inscription **avant le 26 février 2026**.

- Soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) à : Fédération des Artisans Boulangers du Puy-de-Dôme et de l'Allier, 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beuzire.
- Soit par mail à : fede.boulangier@wanadoo.fr
- Soit remis en main propre auprès du secrétariat.

Article 4 : Organisation du master

Le master départemental du Millefeuille 2026 est organisé comme suit :

- **04 mars 2026 – Sélection départementale :**

Les candidats devront apporter **un Millefeuille de taille 20X15 cm de son choix (présentation et saveur libre)**, avant **14h le 4 mars 2026** à l'ANBP 8, rue Marie Curie 63360 Saint Beauzire.

Un jury se réunira en fin d'après-midi pour sélectionner le meilleur candidat de chaque département.

Article 5 : Notation

Grille de notation

 Esthétique du Millefeuille	40 pts
 Croustillant du feuilletage	20 pts
 Texture de la crème	20 pts
 Goût harmonie gustative	20 pts
Total	100 pts

Article 6 : Jury

Le jury final sera composé :

- de boulangers,
- de partenaires de notre profession.

Les décisions du jury seront sans appel.

Article 7 : Proclamation des résultats

Les résultats seront communiqués par mail le jeudi 5 mars 2026. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Le vainqueur sera celui qui aura obtenu le plus de points.

En cas d'ex aequo, la voix du président du jury est prépondérante.

Le vainqueur participera au master régional du Millefeuille 2026, le lieu et la date seront communiqués ultérieurement.
Le vainqueur devra alors impérativement être adhérent à la Fédération.

Article 8 : le droit à l'image

Toutes les reproductions photographiques des œuvres et de leur auteur pourront être utilisées librement et sans frais par les organisateurs afin de pouvoir les utiliser dans la presse.

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement.